
Drame de Payerne : souvenirs de l'intérieur

En qualité d'assistante sociale, j'ai fait la connaissance et j'ai suivi régulièrement C. D. lors de son séjour aux EPO jusqu'en août 2005, date de mon départ. Même si de nombreuses années se sont écoulées depuis lors, je suis toujours soumise au secret de fonction et je ne m'exprimerai donc pas sur cette histoire particulière dont le dénouement tragique me touche profondément.

Néanmoins, à la lecture de la presse, dont la grande majorité fait état de manquements au sein de l'administration pénitentiaire et judiciaire, je ne peux m'empêcher de réagir.

Je remarque que l'émotion légitime du public aspire à trouver un coupable autre que C. D. : celui/ceux qui l'ont laissé sortir. Tout au moins aspire-t-on à comprendre comment cela a été possible.

Or, pour l'avoir vécue de l'intérieur, je peux assurer que dans une telle situation, l'intérêt individuel, par rapport à celui de la sécurité publique, est examiné extrêmement minutieusement avant tout allègement du régime de détention, alors même que la personne est encore dans un secteur fermé.

Des rencontres se tiennent régulièrement avec tout le réseau qui suit la personne détenue (psychiatres, assistants sociaux, responsable de la formation, le cas échéant, surveillants, office d'exécution des peines, chargés de recherche et d'évaluation, direction, etc...). Chaque intervenant fait part de ses observations et une proposition est communiquée à l'autorité. Cette dernière requiert ensuite toujours l'avis de la CIC, commission interdisciplinaire consultative, dont elle suit les avis.

Je reste persuadée qu'une telle pratique, qui met en commun les expériences des uns et des autres permet de prendre, dans une très grande majorité des cas, des décisions respectueuses à la fois des droits humains et de la sécurité de la société. Il est essentiel que ces rencontres puissent se faire dans une écoute réciproque. C'est là une des difficultés inhérentes au système coercitif, car la tentation de la pensée unique y est grande.

Je crois, comme le dit si bien le théologien Willy Nafzger, « qu'il faut distinguer l'acte et la personne, l'œuvre et son auteur. Lorsque quelqu'un a commis quelque chose de mal, cela ne signifie pas pour autant qu'il incarne le mal. En l'assimilant à son acte, on lui retire sa dignité ». Dans ma pratique professionnelle (à la Fondation de probation et aux EPO), de 1980 à 2005, j'ai suivi de nombreuses personnes détenues qui avaient commis des délits graves contre l'intégrité des personnes. La grande majorité n'a pas récidivé. Leurs dossiers étaient aussi chargés que celui de C.D. et les différentes étapes d'exécution de peine avaient aussi fait l'objet de très nombreuses discussions.

Certains éléments dans ces évaluations et dans les aménagements d'exécution de la peine sont toutefois à revoir afin de permettre une réelle réintégration pour la personne qui est restée de très longues années enfermée. Pour une longue peine, la difficulté se situe dans le retour à la vie libre car la prison « désocialise ». Une longue peine devrait paradoxalement prévoir un temps relativement

court dans un régime fermé et une évolution très bien accompagnée dans la progression, avec des étapes adaptées aux situations individuelles. La solitude à la sortie de prison est aussi un facteur de risque.

Je rejoins tout-à-fait l'idée de Madeleine Pont du GRAAP dans son projet « Des Hommes à la place des Murs ». Le lien avec le détenu est capital pour qu'il puisse faire confiance et parler de ses craintes réelles, liées tant à ses délits passés qu'à son futur. La relation de confiance n'est pas aisée à construire et cela peut prendre des années. Le projet de vie est à construire dans un climat de confiance. A ce propos, l'institution La Pâquerette de Genève me paraît avoir une pratique extrêmement convaincante. L'accompagnement est de type socio-thérapeutique et le suivi par les intervenants se fait aussi en semi-liberté et en liberté conditionnelle. Les bracelets électroniques doivent servir au contrôle, ils ne peuvent absolument pas se substituer à la relation, indispensable dans tout projet de réinsertion.